



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

timbres

Question écrite n° 77853

Texte de la question

Depuis les dernières augmentations des tarifs postaux, il n'existe plus de timbres dont la valeur faciale corresponde exactement aux tarifs des affranchissements « Écopli » des lettres de plus de 20 grammes, de plus de 50 grammes et de plus de 100 grammes, ce qui oblige les clients de La Poste à utiliser plusieurs timbres pour affranchir des envois qui sont pourtant fréquents, alors que pour faciliter les affranchissements il serait utile de disposer de tels timbres. M. Bruno Bourg-Broc prie M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de lui indiquer pourquoi il n'a pas été émis de timbres à ces valeurs faciales en même temps que l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs et s'il ne serait pas de bonne pratique de procéder à de telles émissions lors de tout changement de tarif.

Texte de la réponse

La gamme actuelle de timbres-poste d'usage courant de type « Marianne » comporte 13 valeurs : 0,01 EUR ; 0,05 EUR ; 0,10 EUR ; les timbres à validité permanente (TVP) de couleur verte (0,48 EUR) et rouge (0,53 EUR) ; 0,55 EUR ; 0,64 EUR ; 0,75 EUR ; 0,82 EUR ; 0,90 EUR ; 1,00 EUR ; 1,22 EUR ; 1,98 EUR. Ces valeurs correspondent aux affranchissements les plus utilisés. Le timbre-poste « Marianne » à 0,64 EUR permet d'affranchir les plis « Ecopli » de 20 g à 50 g. Pour les autres valeurs d'affranchissement moins répandues, un maximum de trois timbres différents suffit. L'utilisation d'une vignette d'affranchissement libre-service permet en outre de disposer de vignette de tout montant.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77853

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 2005, page 10438

Réponse publiée le : 14 mars 2006, page 2777